BRESSUIRE La ville qui ose	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre **26189**

SEANCE du : **12 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Jean-François MORIN, de 18h30 à 20h27 et de 20h31 à 20h57	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jean-François MORIN, de 20h27 à 20h31	Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN
Antoine TRANCHET, pouvoir à Olivier GEFFARD		

Secrétaire de séance : **Florence PREAUD, assistée des services de la Ville**
Assistaient également : **Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services**
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

◆◆◆

Nouveau Périmètre des Aides Communales AggloRénov

Document annexé et présenté en séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais adopté le 13 mai 2025 ;
VU les délibérations du conseil communautaire relatives à la mise en œuvre et au prolongement du programme AggloRénov sur l'année 2027 ;

CONSIDERANT les enjeux persistants de rénovation du parc de logements privés, de lutte contre l'habitat dégradé, de transition énergétique et de revitalisation du centre-ville ;
CONSIDERANT la nécessité de concentrer les moyens financiers disponibles sur les secteurs les plus stratégiques du centre-ville afin d'optimiser l'efficacité des aides communales ;

Dans le cadre de la prolongation du programme AggloRénov sur l'année 2027, il est proposé à la Ville de poursuivre son partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais afin de maintenir les dispositifs d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé et de poursuivre les actions engagées en faveur de la revitalisation du cœur de ville.

Cette poursuite du partenariat repose sur :

- L'approbation de l'avenant n°6 à l'OPAH-RU 2022-2027 (cf projet en annexe) ;
- L'approbation de l'avenant n°2 du PIG Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029 (cf projet en annexe) ;
- Le prolongement des aides du programme local AggloRénov pour l'année 2027 (cf projet en annexe) ;
- La mise en place d'un nouveau périmètre d'intervention des aides communales sur le secteur de Bressuire-Ville (cf projet en annexe).

Compte tenu de l'enveloppe financière communale restant disponible et afin d'en optimiser l'utilisation, il est proposé de redéfinir le périmètre d'éligibilité des aides locales en recentrant les interventions sur les

Accusé de réception en préfecture
079-217900457-20261016-DG_DEL_2026_189-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

secteurs présentant les enjeux les plus forts en matière de revitalisation urbaine, notamment les places du centre-ville et leurs abords immédiats.

Par ailleurs, afin de garantir le financement des opérations susceptibles d'être engagées jusqu'au terme du programme, il est proposé de compléter l'enveloppe communale dédiée à AggloRénov à hauteur de 45 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'avenant n°6 à l'OPAH-RU 2022-2027 ;
- **DE VALIDER** l'avenant n°2 du PIG Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029 ;
- **DE VALIDER** le prolongement des aides du programme local AggloRénov pour l'année 2027 ;
- **D'APPROUVER** le nouveau périmètre du programme local pour les aides communales de Bressuire, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DE VALIDER** l'actualisation des quatre règlements du programme local ;
- **DE COMPLETER** l'enveloppe financière communale dédiée au programme AggloRénov pour un montant de 45 000 € ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Florence PREAUD

Le Maire,

MAIRIE de BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261016-DG_DEL_2026_189-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026